

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., A. CANET, CECCANTI J.L., CONSONNI É., GAGNOT Ph., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M, LUILLIER M., MOISI Ch.,

Étaient absents excusés :

Jacques DEZÈRE
Christelle GUIBERT donne procuration à Fabienne LETOURNEUX
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Christelle DEROYE
Cécile PÉAN
Christina VANDER ELST (démissionnaire)

Secrétaire : Aurélie CANET

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2017 est approuvé.

Lecture du message de remerciement de Mme Nelly ROYER-CANET et de ses Enfants pour la sépulture de M. Joël CANET.

Pensée pour Yannick LOUVET, personnel des services techniques de la Commune décédé ce mardi 4 avril.

1° - PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

- COMMUNE
- ASSAINISSEMENT
- LOTISSEMENT « LE PETIT CLOS »

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, ne pouvant être juge et partie. Les Comptes Administratifs sont présentés par le doyen de l'assemblée.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les comptes-administratifs Commune – Assainissement – Lotissement « Le Petit Clos » ont été présentés par le doyen de l'assemblée.

Les comptes-administratifs sont adoptés par 15 voix soit à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents ou représentés. Monsieur le Maire n'a pas pris part aux votes.

Commune :

Dépenses de fonctionnement :	2 261 689,21 €	} ≠ + 666 723,39 €
Recettes de fonctionnement :	2 928 412,60 €	

Suite ...

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Dépenses d'investissement :	1 498 918,46 €	} ≠ + 188 238,39 €
Recettes d'investissement :	1 687 156,85 €	

Affectation du résultat :

Restes à réaliser : 1 126 717,57 €

Investissement recettes :

Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 825 700,84 €
Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 1 126 717,27 €

Fonctionnement recettes :

Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 069 875,59 €

Assainissement

Dépenses d'exploitation :	124 865,17 €	} ≠ - 19 435,80 €
Recettes d'exploitation :	105 429,37 €	

Dépenses d'investissement :	117 384,70 €	} ≠ - 33 581,32 €
Recettes d'investissement :	83 803,38 €	

Affectation du résultat :

Investissement recettes :

Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » : 569 446,28 €

Exploitation recettes :

Article 002 « Excédent d'exploitation 2016 constaté » : 89 482,26 €

Lotissement « Le Petit Clos »

Dépenses d'investissement :	304 488,00 €	} ≠ - 132 011,00 €
Recettes d'investissement :	172 477,00 €	

Dépenses de fonctionnement :	200 813,32 €	} ≠ - 55 100,46 €
Recettes de fonctionnement :	145 712,86 €	

Affectation du résultat :

Recettes de fonctionnement :

Article 002 « Excédent d'exploitation 2016 constaté » : 87 128,43 €

Dépenses d'investissement :

Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » : - 144 488,00 €

2° - PRÉSENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2017 :

- COMMUNE :

Le budget s'équilibre à :

- 3 564 251,00 € en fonctionnement
- 3 190 996,41 € en investissement

Ce budget est voté par chapitres et opérations. Ce budget est proposé avec un emprunt de 500 000 €.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le budget est voté par chapitres et opérations, il est proposé sans augmentation des taxes, avec un emprunt de 500 000 €.

Le montant budgétisé pour 2016 pour le chapitre 65 était bien de 391 550 €

- ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre à :

- 181 351,26 € en exploitation
- 833 253,00 € en investissement

Ce budget est voté par chapitres et opérations. Ce budget est proposé sans emprunt.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le budget est voté par chapitres et opérations, il est proposé sans emprunt.

- LOTISSEMENT « LE PETIT CLOS »

Le budget s'équilibre à :

289 662,10 € en fonctionnement
240 061,67 € en investissement

Il n'y a pas de dépenses de prévues, mais des ventes de terrains.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3° - VOTE DES TAXES (TAUX) :

Actuellement :

- Taxe d'habitation : 21,52 %
- Taxe foncière sur le bâti : 20,97 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 34,92 %

Que souhaitez-vous faire ?

Augmenter – baisser – rester aux mêmes taux

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le taux des trois taxes est maintenu à l'identique par rapport à l'année 2016 soit :

Taxe d'habitation : 21,52 %

Taxe foncière sur le bâti : 20,97 %

Taxe foncière sur le non bâti : 34,92 %

Nous vous rappelons que certaines taxes, dont la CFE (*Cotisation Foncière des Entreprises*), sont dorénavant directement versées à la Communauté de Communes Maine-Saosnois qui nous les reversera diminution faite des transferts de charges.

4° - SUBVENTIONS ÉCOLES :

Nous vous proposons les tableaux suivants :

SUBVENTIONS SCOLAIRES VERSÉES EN 2016					
INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2016 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2017	
ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE Année-Scolaire 2015-2016 Nombre d'enfants : 76 Marollais : 45 Extérieurs : 31 Année-Scolaire 2016-2017 Nombre d'enfants : 63	coopérative scolaire	312 € (4,10/enfant)	Tous les enfants		
	l'école au cinéma	388 € (5,10/enfant)	Tous les enfants		
	bourses et prix	388 € (5,10/ enfant)	Tous les enfants		
	noël	468 € (6,15/enfant)	Tous les enfants		
	danse	pas de danseuse en 2016	2 classes en 2017	pas de danseuse	

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2016 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2017	
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE Année-Scolaire 2015-2016 Nombre d'enfants : 137 Marollais : 83 Extérieurs : 54 Année-Scolaire 2016-2017 Nombre d'enfants : 130	coopérative scolaire	562 € (4,10/enfant)	Tous les enfants		
	l'école au cinéma	699 € (5,10/enfant)	Tous les enfants		
	plaisir de chanter	194 €	Montant forfaitaire pour toute l'école		
	théâtre	- €	Pas de projet de théâtre		
	danse	- €	projet de danse (2 classes sans danseuse)		
	point lecture	175 €	Montant forfaitaire pour toute l'école		
	bourses et prix	699 € (5,10/enfant)	Tous les enfants		
	Classe de mer	en 2015 102 € / enfant (54 sont partis = 5508 €)	Classe de mer à st martin de Bréluel (48 enfants concernés pour l'instant)		

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2016 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2017	
ÉCOLE PRIVÉE Année-Scolaire 2015-2016 Nombre d'enfants : 59 Marollais : 36 Extérieurs : 23 Année-Scolaire 2016-2017 Nombre d'enfants : 51 Marollais : 31 Extérieurs : 20	noël	117,00 €	Tous les enfants de maternelle (19 enfants)		
	récompenses	444,00 €	montant global		
	participation	24 474,00 €	Fonction du montant des frais de fonctionnement facturés aux communes extérieures x par le nombre d'enfants marollais en 2016 14 mat : 14 * 1162 = 16268 € 22 el : 22 * 373 = 8206		

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2016 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2017	
COLLÈGE JEAN MOULIN	Foyers sociaux éducatifs (FSE)	551,00 €	Somme forfaitaire		
	association sportive	209,00 €	Somme forfaitaire		
	subvention compensatoire pour location des équipements sportifs de la Commune	10 000,00 €	Location des équipements sportifs tarifs 2016-2017: - Tarif de base : 8,54 € - Supplément chauffage : 2,37 € - Supplément gardien : 5,95 € - Petite salle : 5,16 € - Stade : 9,93€ - Installation extérieur : 4,84 €		

SECTIONS PROFESSIONNELLES	Maisons familiales	54,50 €/enfant			
	Centre de Formation du bâtiment et travaux publique	74 €/enfant			
	Section professionnelle dans un lycée public ou privé	54,50 €/enfant			

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2016 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2017	
VOYAGES CULTURELS ET LINGUISTIQUES	Classe patrimoine (5 ^e)	36 €/enfant (0 enfants) = 0 €	Par élèves maronnais et versée à chaque famille. Si RIB fourni (concerne 69 familles en 2015-2016, seules 33 familles ont fourni les documents demandés.)		
	Séjour Linguistique (4 ^e)	36 €/enfant (14 enfants) = 504 €			
	Classe de Mer	36 €/enfant			
	Classe de Neige (3 ^e)	36 €/enfant (11 enfants) = 396 €			
	Classe Découverte (6 ^e)	36 €/enfant (8 enfants) = 288 €			

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2016 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2017	
Centre de ressources pédagogiques des écoles publiques du Nord Sarthe (CRPEPNS)		110,00 €	Lettre + Bilan		
CINÉ AMBUL		425,00 €			
CONSEIL LOCAL PUBLIC PARENTS D'ÉLÈVES FCPE		112,00 €			
ASS PARENTS D'ÉLÈVES école privée		112,00 €			
Œuvre des pupilles Ecole publique		25,00 €			

Les différentes subventions seront vues en séance.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Toutes les subventions versées sont maintenues au même montant que l'année 2016 sauf pour « Plaisir de chanter » versée à l'École Élémentaire qui passe de 194 € à 200 €. Pas de subvention pour les projets « danse » maternelle et élémentaire car pas d'intervenant extérieur.

5° - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES :

Voici ci-dessous le tableau du calcul des frais de fonctionnement pour l'année 2016-2017.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE ANNÉE 2016							
Dépenses	Articles	Maternelle	Élémentaire	TAP	Périscolaire	Cantine	Total
	605 - Achats de matériel, équipements et travaux		1 021,29 €		- €		
	60611 - Eau et assainissement	1 030,23 €	971,37 €		409,37 €	1 141,33 €	
	60612 - Énergie - Electricité	9 053,03 €	9 533,36 €		11 161,67 €	6 446,55 €	
	60623 - Alimentation	307,02 €	64,10 €		- €	42 091,06 €	
	60624 - Produits de traitement	142,41 €					
	60628 - Autres fournitures non stockées	84,61 €					
	60631 - Fournitures d'entretien	812,62 €	600,65 €			3 523,34 €	
	60632 - Fournitures de petit équipement	1 982,47 €	3 743,88 €	69,84 €	86,80 €	2 790,74 €	
	60636 - Vêtements de travail					215,76 €	
	6064 - Fournitures administratives		2 462,59 €			- €	
	6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèque)		27,00 €				
	6067 - Fournitures scolaires	2 261,94 €	2 645,44 €	308,17 €		- €	
	6135 - Locations mobilières				132,54 €		
	615221 - Entretien et réparations bâtiments publics		1 168,25 €				
	61558 - Autres biens mobiliers	124,94 €	202,39 €		485,00 €	2 529,24 €	
	6156 - Maintenance	1 864,96 €	1 910,25 €		147,31 €	1 609,12 €	
	616 - Prime d'assurance						
	6182 - Documentation générale et technique		422,00 €				
	6184 - Versements à des organismes de formation					- €	
	6188 - Autres frais divers	828,00 €					
	6232 - Fêtes et cérémonies					868,32 €	
	6247 - Transports collectifs	1 913,00 €	3 052,00 €				
	6262 - Frais de télécommunications	780,39 €	1 100,69 €		1 139,02 €	- €	
	6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 666,78 €	1 666,78 €		1 666,78 €		
	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres	1 554,20 €	2 328,10 €				
Sous-total	Hors frais de personnels	24 406,60 €	32 920,14 €	378,01 €	15 228,49 €	61 215,46 €	134 148,70 €
	Personnels salaire brut + cotisations patronales	62 217,47 €	19 213,86 €	33 774,45 €	14 918,94 €	87 818,87 €	
	Frais de personnels extérieurs			12 402,85 €			
Total	Frais de fonctionnement	86 624,07 €	52 134,00 €	46 555,31 €	30 147,43 €	149 034,33 €	364 495,14 €
	Nombre d'élève / repas	62	130	192		28792	
	Montant des frais de fonctionnement par élève / Coût de revient	1 397,16 €	401,03 €	192,48 €		5,18 €	
	Recette annuelle					102 049,60 €	
	résultat = (recette/nbre repas) - coût de revient)					- 1,63 €	

⇒ Pour les écoles :

- Maternelle : 1 397,16 € / enfant
- Élémentaire : 401,03 € / enfant

Montant qui sera demandé aux Communes extérieures.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir entendu Mme Christelle DERROYE sur les différents points :

- Pour les Écoles :

- ⇒ Maternelle : 1 397 €/enfant
- ⇒ Élémentaire : 401 €/enfant

L'augmentation étant liée à la baisse des effectifs.

- Pour la cantine :

Le coût restant à charge de la Commune est de 241€/enfant, une somme de 170 €/enfant sera demandée au titre de 2016-2017. L'augmentation du coût de revient étant lui aussi lié au nombre de rationnaires en diminution.

Les communes participant à cette subvention, font bénéficier les enfants de leur commune du prix des enfants Marollais.

- Pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Aucune participation n'est demandée aux familles. Le coût par enfant est de 192,48 € déduction faite de l'aide de l'état (50 €/enfant). La légère augmentation du coût est également liée à une baisse des effectifs.

6° - DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Sporting Club Marollais (SCM) a acquis 4 tables de ping-pong pour enfant, le montant s'élève à 432 €.

Il sollicite une subvention de ce montant pour l'acquisition de ces tables (*pourront également servir aux écoles*).

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil accepte de verser une subvention de 432 € pour l'acquisition de 4 tables de ping-pong adaptées aux plus petits.

7° - ÉLECTION D'UN SUPPLÉANT À LA C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges) :

Vous avez élu M. LEFEBVRE, Maire de Marolles-les-Braults à la C.L.E.C.T.

Un suppléant doit également être nommé. Ce suppléant devra comme le titulaire avoir une bonne connaissance des affaires de la Commune.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Christelle DERROYE est élue suppléante de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) à l'unanimité des membres présents et représentés.

8° - VALIDATION DE L'EMPLACEMENT DU RADAR – ROUTE DE DANGEUL :

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal valide l'emplacement du radar route de Dangeul. Un radar fixe remplacera le mobile. Le radar mobile pourra ainsi être déployé sur la Commune à des endroits stratégiques.

9° - QUESTIONS DIVERSES :

- Nous vous rappelons que le repas des « Cheveux Blancs » a lieu le 8 mai comme tous les ans. La table sera dressée le vendredi 5 mai à partir de 14 h 00 – Salle Jean-de-la-Fontaine (Salle A).

Chaque membre du Conseil Municipal recevra une invitation. Réponse à l'accueil de la Mairie – Merci.

- Le « Jardin du Presbytère » ouvre ses portes tous les jours depuis le 3 avril 2017.

- Tours de Garde des Élections Présidentielles : Vous recevrez la semaine précédant l'élection un courrier vous indiquant votre choix.

- Lecture en séance de la lettre de Mme Dominique ÉPINEAU.

Une commission des travaux sera programmée fin avril pour étudier :

- La protection de la montée de l'escalier de la bibliothèque,
- La possibilité de déplacer les feux qui se trouvaient près de la SARREL au niveau de l'École Élémentaire vers la Salle Jean-de-la-Fontaine.

- La possibilité également de faire mettre le feu « Rue de Courgains » au rouge avec un passage au vert uniquement si la vitesse est inférieure à 50 km/h.

☐ - M. Philippe GAGNOT remarque que l'angle de l'église côté MMA sert d'urinoir lors des sorties de l'église.

Nous allons installer des panneaux annonçant les WC publics à côté de la pharmacie.

☐ - Mme Émilie CONSONNI demande des nouvelles du bâtiment situé Zone Artisanale « Les Loges » (*anciennement APPRO-OUEST*), loué par M. DAVID.

Nous rappelons que la Commune a pris un avocat, qu'il existe un différent dans le montant du loyer réclamé par la Commune (600 €) et le prix que souhaitait payé M. DAVID (500 €).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le bâtiment est sous compétence intercommunale. La Communauté de Communes Maine-Saosnois va donc solliciter une agence immobilière pour une estimation du prix du loyer. La procédure risque d'être longue et la DRIRE (*Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement*) sera sollicitée pour une vérification de la norme des produits.

☐ - Mme Émilie CONSONNI demande des nouvelles de M. Jean-Claude CHASSEVENT.

La procédure suit son cours. La CNRACL (*caisse de retraite des fonctionnaires*) a été sollicitée pour une évaluation du montant de sa pension.

☐ - Les Ambulances Harmonie Mutuelle remplaçant de la S.N.S.M. après quelques hésitations ont accepté de louer le hangar rue de Mamers au montant demandé par la Commune soit 480 €.